

**Nom commercial du produit :** PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml  
**Date d'exécution :** 18.01.2016  
**Date d'édition :** 31-05-2018

**Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml (13743)

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisations identifiées pertinentes**

Produit de soin

#### **Usages déconseillés**

Toute autre utilisation que celle indiquée ci-dessus

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Fabricant / fournisseur :**

Beaphar B.V.

**Rue :** Drostenkamp 3

**Code postal/Lieu :** NL - 8101 BX Raalte

**Téléphone :** +31 (0)572 348 834

**Telefax :** +31 (0)572 348 835

**Contact pour informations :** SDS@Beaphar.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Beaphar: +31 (0)612 968 231 (08:00 - 17:00 h), Contact: J. van den Eertwegh

France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)

Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02)

#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

#### **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Nom commercial du produit : PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml  
Date d'exécution : 18.01.2016  
Date d'édition : 31-05-2018

Version (Révision) : 1.0.2 (1.0.1)

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ÉTHANOL ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids :  $\geq 25 - < 50$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225

alpha-TERPINENE p-MENTHA-1,3-DIENE ; N°CE : 202-795-1; N°CAS : 99-86-5

Poids :  $< 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 2 ; H411

#### Indications diverses

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Informations pour le médecin

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool

Poudre d'extinction

ABC-poudre

**Nom commercial du produit :** PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml  
**Date d'exécution :** 18.01.2016  
**Date d'édition :** 31-05-2018

**Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable  
Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune

**5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune

**5.4 Indications diverses**

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Eviter la formation de poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

**Mesures de protection**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

**Mesures de lutte contre l'incendie**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

**Conseils pour le stockage en commun**

**Classe de stockage :** 3

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 3

**Nom commercial du produit :** PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml  
**Date d'exécution :** 18.01.2016  
**Date d'édition :** 31-05-2018

**Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( D )

Valeur seuil : 600 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : AER LV 15 min  
Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 500 ppm / 960 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y  
Version : 06-11-2015

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( D )

Valeur seuil : 1000 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : AER LV 8st.  
Version :

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Protection individuelle

##### Protection yeux / visage

###### Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

###### Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.

Matériau approprié : NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 60 min

Épaisseur du matériau des gants : > 0,5 mm

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** yellow-brown

**Odeur :** tea three

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml  
Date d'exécution : 18.01.2016  
Date d'édition : 31-05-2018

Version (Révision) : 1.0.2 (1.0.1)

Clarity clear

**Données de sécurité**

|                                         |                |                          |
|-----------------------------------------|----------------|--------------------------|
| État :                                  |                | ointment                 |
| Température de fusion/plage de fusion : |                | Aucune donnée disponible |
| Point éclair :                          | env.           | 32 °C                    |
| Pression de la vapeur :                 | ( 50 °C )      | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique :                       | ( 20 °C ) env. | 0,925 g/cm <sup>3</sup>  |

**9.2 Autres informations**

Aucune

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**10.4 Conditions à éviter**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Sensibilisation**

En cas d'inhalation

**11.5 Informations complémentaires**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Informations complémentaires

Nom commercial du produit : PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml  
Date d'exécution : 18.01.2016  
Date d'édition : 31-05-2018

Version (Révision) : 1.0.2 (1.0.1)

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## 12.8 Appréciation générale

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères. Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ( ÉTHANOL )

#### Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( ETHANOL )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( ETHANOL )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Réglementations particulières : 640E · LQ 7 · LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger : 3

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger : 3

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Réglementations particulières : E 1  
Étiquette de danger : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

**Nom commercial du produit :** PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml

**Date d'exécution :** 18.01.2016

**Version (Révision) :**

1.0.2 (1.0.1)

**Date d'édition :** 31-05-2018

**Technische Anleitung Luft (TA-Luft)**

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)**

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

**16.2 Abréviations et acronymes**

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu).

Short list

ADR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

DNEL : Derived no effect level

EC10 : 10% Effective concentration

EC50 : Median effective concentration

ECHA : European Chemicals Agency

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA - DGR : International Air Transport Association Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI : Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code

LC50 : Median lethal concentration. The concentration causing 50 % lethality

LD50 : Median lethal dose. The dose causing 50 % lethality

NOEC : No observed effect concentration

NOEL : No observed effect level

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC : Predicted no-effect concentration

PPE : Personal protection equipment

REACH : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC : Substances of very high concern

TWA : Time-weighted average exposure

vPvB : very persistent and very bioaccumulative

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Méthode de calcul.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** PULVÉRISATEUR POUR LES COUSSINETS  
PLANTAIRES CHIENS ET CHATS - 150 ml

**Date d'exécution :** 18.01.2016

**Date d'édition :** 31-05-2018

**Version (Révision) :**

1.0.2 (1.0.1)

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---